

## **BGer 5D\_287/2020 vom 14. Dezember 2020**

Bundesgericht, 2020-12-14, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5D\\_287\\_2020](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5D_287_2020)

FR: TF 5D\_287/2020 du 14 décembre 2020

IT: TF 5D\_287/2020 del 14 dicembre 2020

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Par jugement du 29 septembre 2020, le Président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine a prononcé, à concurrence de 300 fr. en capital, la mainlevée définitive de l'opposition formée par A. \_\_\_\_\_ au commandement de payer qui lui a été notifié à la réquisition de l'État de Fribourg (

poursuite ordinaire n° x'xxx'xxx de l'Office des poursuites de la Sarine ).

Par arrêt du 20 octobre 2020, la Vice-Présidente de la IIe Cour d'appel civil du Tribunal cantonal de l'État de Fribourg a déclaré irrecevable le recours du poursuivi et lui a refusé l'assistance judiciaire.

#### **E. 2**

Par écriture mise à la poste le 16 novembre 2020, le poursuivi exerce un recours selon les " art. 78 ss LTF " au Tribunal fédéral à l'encontre de l'arrêt cantonal; en substance, il conclut à ce qu'il plaise à la "

Cour pénal [e] " d'annuler sa condamnation.

Des observations n'ont pas été requises.

#### **E. 3**

L'arrêt attaqué, qui déclare irrecevable un recours contre un prononcé de mainlevée définitive de l'opposition ( art. 80 al. 1 LP ), ne peut faire l'objet d'un recours en matière pénale selon les art. 78 ss LTF , même si la poursuite repose sur un jugement pénal comportant une sanction pécuniaire; seul est recevable le recours en matière civile ( art. 72 al. 2 let. a LTF ), respectivement le recours constitutionnel subsidiaire prévu aux art. 113 ss LTF , à défaut - comme en l'espèce - de valeur litigieuse suffisante ( art. 74 al. 1 let. b LTF ) ou de question juridique de principe ( art. 74 al. 2 let. a LTF ). Il s'ensuit que la présente cause ressortit à la compétence de la IIe Cour de droit civil, et non à celle de la Cour de droit pénal ( art. 32 al. 1 let. c RTF ).

#### **E. 4.1**

En l'espèce, l'autorité précédente a retenu que le poursuivi n'avait aucunement critiqué les motifs du premier juge pris de l'existence d'un jugement rendu par le Juge de police de l'arrondissement de la Sarine le 5 juin 2019, condamnant l'intéressé à payer une amende de 300 fr., décision attestée définitive et exécutoire. Faute de motivation conforme à l' art. 321 al. 1 CPC , elle a dès lors déclaré le recours manifestement irrecevable. Comme celui-ci était d'emblée dépourvu de chances de succès, elle a refusé l'assistance judiciaire ( art. 117 let. b CPC ).

#### **E. 4.2**

Le recourant n'expose pas en quoi le motif d'irrecevabilité admis par la magistrature précédente serait arbitraire ou violerait d'autres droits constitutionnels ( art. 106 al. 2 et 117 LTF ), de sorte que le recours doit être écarté d'emblée ( ATF 136 I 332 consid. 2.1 et les citations).

Au demeurant, l'argumentation de l'intéressé est vaine. La procédure de mainlevée définitive n'a pas pour objet de statuer sur le bien-fondé du jugement - en l'occurrence pénal - dont découle la prétention en poursuite, mais uniquement sur l'existence d'un titre exécutoire prévu par la loi ( ATF 143 III 564 consid. 4.3.1; 142 III 78 consid. 3.1 et les arrêts cités).

#### **E. 4.3**

Le recourant se borne à citer l' "

art. 29 al. 3 Cst. " (p. 2 ch. 7), mais sans démontrer en quoi le refus de l'assistance judiciaire procéderait ici d'une violation de cette norme ( art. 106 al. 2 et 117 LTF ).

#### **E. 4.4**

Vu l'issue du recours, la prétention du recourant - par ailleurs non chiffrée ni motivée ( art. 42 al. 1 LTF [ ATF 143 III 111 consid. 1.2 et les références]; art. 106 al. 2 et 117 LTF ) - en paiement de dommages et intérêts et de réparation du "

tort moral " doit être aussi écartée.

#### **E. 5**

En conclusion, le présent recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée ( art. 108 al. 1 let. b et 117 LTF ), avec suite de frais à la charge du recourant ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.